

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 30 août 2022
N° 2022.08.30_2.1.

Point 2 – Approbation des projets de procès-verbaux

2.1. Séance du 26 avril 2022

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

► **Le conseil d'administration approuve le projet de procès-verbal de la séance du 26 avril 2022.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	24
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	20	Abstention :	1
Membres représentés :	5	Pour :	24
Nombre de votants :	25		

Fait à Chambéry, le 23 SEP. 2022

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	23 SEP. 2022
	Transmise au recteur de région académique le :	23 SEP. 2022
<p>Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.</p> <p>En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</p>		



Conseil d'administration

- Séance du 30 août 2022 -

Point n°2 de l'ordre du jour
Approbation des projets des procès-verbaux

2.1. Projet de procès-verbal de la séance du 26 avril 2022



PRÉSIDENCE

Présidence
27 rue Marcoz - BP 1104
73011 Chambéry cedex

Tél. +33 (0)4 79 75 84 22

www.univ-smb.fr

Procès-verbal du
Conseil d'administration

Séance du 26 avril 2022

Présidée par le
Professeur Philippe GALEZ

Étaient présents :**Professeurs et personnels assimilés :**

BELL Emma	JOYE Jean-François
BUSKULIC Damir	STUTZ Benoît
GALEZ Philippe	

Autres enseignants et personnels assimilés :

DELINÉ Philip	VADOT Maude
ROUX Jean-François	

Personnels BIATSS :

DEFRANCE Guillaume	REVERDY Célia
GANDOLFINI Catherine	

Personnalités extérieures :

BARBIER Marie-Claire

Participent avec voix consultative :

BERTHIER Bruno	RIPART Laurent
BONATO Christelle	ROLANDO Thierry
BRIAND Philippe	SABATIER Mareva
DREUILLE Jean-François	SALMON Claire
FRAISSE Gilles	TAILLET Richard

Autres invités :

REYNIER Mathilde représentante du recteur de région académique

Étaient excusés et représentés :**Professeurs et personnels assimilés :**

BOCQUET Rachel représentée par GALEZ Philippe
SMEDING Annique représentée par STUTZ Benoît

Autres enseignants et personnels assimilés :

ALLOUI Ilham représentée par STUTZ Benoît
NARDELLI-MALGRAND Anne-S. représentée par JOYE Jean-F.

Personnels BIATSS :

ALLARIA Marie-Laure représentée par GANDOLFINI Catherine
MASSOT Fabien représenté par REVERDY Célia
OUTIN Jonathan représenté par GANDOLFINI Catherine

Personnalités extérieures :

ALZAY Cristel représentée par GALEZ Philippe
PERROLLET Gérard représenté par ROUX Jean-François

Étaient excusés et absents :**Professeurs et personnels assimilés :**

THEVENARD-PUTHOD Catherine

Autres enseignants et personnels assimilés :

PERRIN Lara	TICHADOU Stéphane
TANGUY Jérémy	

Usagers :

BOINNARD Baptiste	PADONOU Serge
GAVAIRON Salomé	TROJANI Théo
GIROD Laura	SAUVADET Clara
MIRANDA Camille	VAN ENDE Calvin
NEUILLY Maxence	

Personnalités extérieures :

AUBERT Clément	PERAY Stéphanie
HERVIER Vincent	TAMISIER Philippe
PACORET Catherine	VAN DER BEEK Kees

Participent avec voix consultative :

BOLON Philippe
CARON Bernard
DRECLERC Renaud
FORESTIER Nicolas
LANDECY Patrice
MELE Patrice

MELO David
MESSIN Edouard
PICARD Christian
VIGNALI DE POLI Cristina
VIGNOLLET Laurence
WEISS Éric

Après vérification du quorum (12 membres présents et 9 représentés), le président ouvre la séance à 14h15 et remercie les membres du conseil pour leur participation à cette séance.

1. Informations

- Contrat d'établissement

Le président rappelle que la première demande du MESRI était d'inscrire le contrat d'établissement à l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du mois de février. Puis il a été demandé de soumettre au CA le volet territorial de ce contrat lors de la même séance. Le volet territorial implique différentes collectivités partenaires de l'établissement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Savoie Mont Blanc, les agglomérations de Chambéry et d'Annecy. Ce document n'est pas finalisé. La Région a un certain nombre de modifications à demander au MESRI. De ce fait, la Région n'a pas encore sollicité les collectivités locales. Comme le MESRI souhaite que la signature du contrat d'établissement intervienne au mois de juillet, ce dernier sera soumis au conseil d'administration (CA) du 24 mai 2022, avec ou sans le volet territorial.

- Chaires de professeur junior

Le président annonce les résultats. Au niveau national, 137 chaires ont été attribuées au titre de l'année 2022 pour 316 demandes : 88 aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et 49 aux organismes de recherche. Les deux dossiers remontés par l'USMB ont été sélectionnés et vont pouvoir être mis en œuvre. Ils concernent :

- Le LAPP et Polytech Annecy Chambéry : physique des deux infinis, données massives et innovation numérique.
- CARRTEL et SceM : multi-isotopie systémique et fonctionnement biogéochimique du méta-écosystème lacustre.

Le dossier chaire déposé par l'INRAE pour le CARRTEL est également sélectionné. Le laboratoire CARRTEL va donc pouvoir poursuivre et intensifier ses recherches. C'est une bonne nouvelle pour l'établissement que les deux dossiers remontés aient été retenus.

- CPER

S'agissant du Contrat de Plan État-Région (CPER), le président annonce que l'université a été destinataire, fin février, d'un courrier commun conjoint du président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Préfet de Région et du Recteur de Région académique demandant à l'université de se rapprocher des collectivités locales (les départements et les agglomérations) pour établir la liste des projets soutenus par ces dernières et, si possible, les budgets qu'elles sont prêtes à y consacrer. L'université a donc contacté les collectivités. Elle a très vite obtenu les listes demandées et la confirmation des engagements significatifs de tous ses partenaires, à une hauteur pouvant aller jusqu'à 50 % des investissements nécessaires.

Le président informe les conseillers que l'université a reçu les services de la Région ce matin, dans le cadre des concertations sur le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il a été dit que les décisions seraient peut-être soumises aux votes à la fin du mois de juin. Si les échéances sont tenues, l'université aura donc des réponses avant l'été.

Philip DELINE demande ce que signifie l'absence du volet territorial pour le contrat d'établissement et ce que cela change.

Le président pense que cette absence est pour l'heure sans conséquence. La Région considère que le format retenu pour le volet territorial est trop directif. Il ne lui convient pas. Elle souhaite un volet territorial plus consistant et plus engageant.

Philip DELINE pense que l'on devrait s'engager davantage.

Le président explique que les échéances sont bousculées. Ce qui a été dit ce matin, c'est que le format de ce contrat, très succinct et resserré, ne convient pas à la Région. Il est possible qu'elle discute avec le MESRI pour obtenir quelque chose de plus étoffé. Aucune autre réponse ne peut être apportée aujourd'hui.

- Calendrier des recrutements MCF/PR et des mesures LPR

Le VP CA revient sur les échéances en matière de ressources humaines ; échéances nouvelles et nombreuses cette année. En plus des recrutements et des avancements, il y a le RIPEC, avec la prime individuelle, le dispositif de repyramidage et les chaires de professeurs junior.

- Recrutements MCF/PR

Le VP CA rappelle les dates de recrutement.

Il précise que toutes les mesures RH concernant les enseignants-chercheurs passent par la plateforme ministérielle Galaxy qui a connu des soucis importants d'accessibilité. Pour cette raison, le ministère a repoussé à plusieurs reprises la date limite de dépôt des candidatures ; ce choix a été anxiogène et a induit, outre le stress, une charge

de travail supplémentaire importante pour le service des personnels enseignants dirigé par Raphaëlle GAVILLET à la DRH et également sur le service des affaires générales.

Le président questionne sur la procédure de recrutement des maîtres de conférences et des professeurs des universités.

Le VP CA indique que la date limite de dépôt des dossiers est maintenant repoussée au 8 avril 2022 à 16h00 alors qu'elle était initialement prévue le 31 mars. Le CAC restreint (CAC-R) et le CA restreint (CA-R) ont dû se réunir le lundi 11 avril 2022 pour examiner non seulement les mutations prioritaires (six demandes au total) mais également les dispenses de diplômes. Certains candidats étrangers doivent obtenir une dispense de diplômes voté en CAC-R. Le VP CA remercie d'une part, les membres du CAC-R et du CA-R qui ont dû travailler dans des conditions très contraintes au niveau du calendrier, et tous les collègues en interne qui ont apporté leur aide afin de trouver des rapporteurs. Certains rapporteurs ont été contactés le samedi après-midi pour un rapport à rendre le dimanche soir et la plupart des collègues l'ont fait. C'est grâce à ces contributions que le CAC-R du 11 avril 2022 a pu avoir lieu et a permis d'éviter de décaler les dates des comités de sélection. Il faut noter que le CAC-R examine les mutations prioritaires et les dispenses de diplômes. Ensuite, les comités de sélection se réunissent durant un mois, du 13 avril au 12 mai 2022. Puis, il y aura un passage devant le CAC et le CA pour avis sur les classements les 19 et le 24 mai 2022. Enfin, les candidats auront une semaine, du 9 au 16 juin 2022, pour saisir leurs vœux d'affectation, avant la publication des résultats, le 20 juin 2022. C'est le calendrier usuel respecté pour le concours.

- **RIPEC : prime individuelle**

Le VP CA revient sur les difficultés du serveur Galaxy, principalement liées à la prime individuelle du régime indemnitaire du RIPEC. Le nombre de candidatures, trop important, a saturé le serveur ; sur trois serveurs physiques, un seul était opérationnel. La date limite a donc été repoussée au 8 avril 2022. Un CAC-R pour la désignation des rapporteurs était prévu le 14 avril 2022, celui-ci a été annulé et reporté au jeudi 5 mai 2022. Ensuite, une commission préparatoire au CAC-R aura lieu le mercredi 18 mai 2022. Puis, le CAC-R attribuera les avis le jeudi 19 mai. Il est précisé que les dossiers repartent au Conseil National des Universités (CNU) pour que les sections compétentes du CNU effectuent le même travail que le CAC-R. Enfin, les dossiers reviendront à l'établissement. Les décisions d'attribution des primes devront être prises avant le 12 décembre. C'est une prérogative du président de l'université. À l'USMB, il y a 114 dossiers (26 dossiers de professeurs des universités et 88 dossiers déposés par des maîtres de conférences), ce qui fait un ratio entre les maîtres de conférences et les professeurs au niveau des dossiers de 70 % sachant que la proportion des maîtres de conférences au sein de l'établissement est d'un peu moins de 72 % à l'heure actuelle. Les maîtres de conférences ont candidaté à cette prime de manière assez significative. C'est un grand chantier à venir pour le CAC-R puisqu'il y aura 114 dossiers à étudier en une demi-journée. Il ajoute que 40 primes seront finalement attribuées.

- **Repyramidage**

Le VP CA rappelle que le repyramidage correspond à une promotion interne : passage de maître de conférences à professeur des universités. Actuellement, la campagne n'est pas close, elle finit le mardi 26 avril 2022 à 16 heures. Il est encore possible de déposer un dossier. La séance supplémentaire du CAC-R pour la désignation des rapporteurs se prononcera le jeudi 5 mai 2022. La commission préparatoire pour l'avancement de grade et le repyramidage est prévue le vendredi 10 juin 2022. Puis, le CAC-R rendra un avis sur les candidatures le jeudi 16 juin 2022 sachant que les dossiers repartent aux CNU comme pour la prime individuelle. Au final, les auditions auront lieu entre le 7 novembre et le 12 décembre 2022.

- **Avancement**

Le VP CA indique que la procédure d'avancement de grade n'a pas été perturbée. La date limite pour le dépôt des dossiers a eu lieu le 10 février 2022. La commission préparatoire pour l'avancement s'est réunie le 2 mars 2022, puis le CAC-R pour avis sur les candidatures le 3 mars 2022. Les propositions de promotions doivent être faites entre le 17 juin et le 13 septembre 2022 sachant que le dernier CAC-R est programmé le 16 juin 2022.

- **CPJ**

Le VP CA précise la dernière mesure relative aux chaires de professeur junior (CPJ). Les candidats peuvent déposer leurs dossiers jusqu'au 13 mai 2022. En amont, le CAC-R du 5 mai 2022 se prononcera sur la composition des commissions de sélection. Le CAC-R du 19 mai examinera ensuite les dispenses de diplômes c'est-à-dire les équivalences de doctorat. Les travaux de la commission de sélection se feront du lundi 23 mai au vendredi 10 juin 2022. Les résultats seront publiés le 15 juin 2022. La procédure CPJ est un peu différente de celle des maîtres de conférences ou des professeurs ; la proposition est faite à un candidat et si ce dernier refuse, la chaire est perdue. De manière générale, les mesures RH introduites par LPR passent devant le CAC-R.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 15 mars 2022

Le président tient à signaler la présence de Madame REYNIER en distanciel, qui représente le recteur de région académique. Madame REYNIER est chargée du contrôle budgétaire et de la légalité au sein de la DRAES.

Le président informe que concernant le projet de procès-verbal de la séance du 15 mars 2022 il y a eu un retour de Philip DELINE dont les remarques ont bien été prises en compte. Le président demande s'il y a d'autres remarques sur le projet de procès-verbal.

Guillaume DEFRANCE revient sur une phrase, en page 10, à la cinquième ligne, concernant les primes des catégories B et C. Il propose de supprimer cette phrase qui ne veut pas dire grand-chose.

Le président indique que cette modification sera également apportée.

Les autres membres du CA n'adressent pas de nouvelle remarque sur le projet procès-verbal qui est soumis au vote.

► **Le conseil d'administration approuve le projet de procès-verbal du 15 mars 2022 sous réserve de la prise en compte des demandes de modifications formulées.**

Résultat du vote (21 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 0
- **Abstention :** 0
- **Favorable (pour) :** 21

3. Formation et vie universitaire

3.1. Préparation de l'année universitaire 2022-2023

3.1.1. Calendrier des interruptions pédagogiques et amplitude de l'année universitaire

Le VP formation précise qu'il convient de commencer par le calendrier des interruptions pédagogiques et de l'amplitude de l'année. Il est décidé conjointement avec l'université Grenoble Alpes (UGA), autre établissement de l'académie. C'est une poursuite de ce que l'université faisait jusqu'à présent.

Maude VADOT demande s'il n'y a pas une erreur pour l'interruption de Noël qui ne dure qu'une semaine alors qu'habituellement elle est de deux semaines.

Le VP formation précise que la fermeture administrative est prévue deux jours avant.

Philip DELINE indique la date du vendredi 23 décembre 2022.

Maude VADOT explique que le point discuté concerne le vendredi 23 décembre. Pour l'année en cours l'université s'est arrêtée le 17 décembre 2021. Aux points 5 et 4, si l'on regarde le calendrier des fermetures administratives il est noté le 21 décembre. Elle demande donc si c'est une erreur et, si oui, dans quel sens.

Philip DELINE ajoute que c'est une erreur ; il faut fermer le mercredi et non pas le vendredi, soit le 21 décembre.

Maude VADOT souhaite savoir pourquoi ne pas fermer le 18 ou 17 décembre 2022 comme cette année. L'interruption pédagogique devrait durer deux semaines complètes et non démarrer en milieu de semaine.

Le président répond que l'on a rarement deux semaines d'interruption à Noël.

Philip DELINE ajoute que l'on parle de deux semaines pour l'interruption pédagogique et non pas pour la fermeture administrative.

votée

Maude VADOT souligne que lors de la séance du 2 mars 2021 du comité technique a été votée pour l'année 2021-2022 une fermeture au vendredi 17 décembre au soir.

Le VP formation répond les calendriers sont différents d'une année à l'autre. Il ajoute que l'université ne prévoit pas systématiquement deux semaines et que les calendriers ne sont pas automatiquement calés sur des semaines complètes. L'université propose l'interruption pédagogique le mercredi 21 au soir. La rentrée le lundi 2 janvier 2023 semble compliquée. On ne peut pas, pour des raisons d'emploi du temps, avoir plus de deux semaines.

Maude VADOT ajoute que dans le calendrier proposé par l'université, en jours ouvrés, cela correspond à une semaine et un jour alors que les années précédentes il y avait deux semaines complètes. Cela fait un décalage important de 4 jours ouvrés.

Le VP formation répond que si l'on ferme le mercredi 21 au soir, cela fait une semaine et trois jours ouvrés. Il faut pouvoir organiser l'emploi du temps universitaire.

Richard TAILLET aimerait comprendre l'enjeu de la discussion. Il demande si cela a un impact sur la quantité de vacances que les gens peuvent prendre.

Maude VADOT répond que cela dépend s'il y a des cours ou des examens lundi, mardi ou mercredi de la semaine du 20 décembre et propose de mettre des cours les 19, 20 et 21 décembre. Elle précise, en effet, qu'il y a bien un enjeu.

Emma BELL ajoute qu'il y a des étudiants qui habitent loin, parfois même à l'étranger, et qui rentrent pour les vacances de Noël ; sans ces deux semaines cela complique les choses.

Le VP formation indique qu'il n'y a pas toujours deux semaines d'interruption pédagogique. Tout cela dépend du calendrier.

Maude VADOT ajoute qu'à Noël il y a les deux semaines de vacances.

Le président répond que cela dépend du calendrier, en fonction des jours correspondant au 25 décembre et au 1^{er} janvier ; ce n'est pas systématique.

Maude VADOT affirme que les étudiants ont besoin de temps pour les révisions. Or, on sait qu'à Noël ce n'est pas une période propice aux révisions avec les fêtes familiales.

Le président fait un point sur les examens. Il considère qu'il est préférable d'aller dans l'autre sens c'est-à-dire prendre des marges de manœuvre du côté de la rentrée car une rentrée le 2 janvier semble difficile.

Maude VADOT indique qu'il serait mieux de rentrer le 4 janvier tout en conservant une interruption de quinze jours. Les étudiants et enseignants ont besoin de temps. Elle fait remarquer que, de plus, ce sont des périodes de corrections. Elle constate que des jours sont surtout enlevés.

Le président répond qu'il n'y a pas d'obligation à programmer des cours les 19, 20 et 21 décembre. Ceux qui le souhaitent, peuvent en revanche en avoir.

Le VP formation affirme qu'il n'y a pas systématiquement deux semaines à Noël parce que le calendrier ne le permet pas toujours. On reste sur la période allant du 21 décembre au soir au 3 janvier au matin. Il n'est pas concevable d'avoir des directeurs de composantes et des scolarités qui disent ne pas parvenir à tout caser si on rentre début septembre, et de vouloir des fermetures par la suite à d'autres périodes ; il est trop compliqué de supprimer des jours avec cette configuration du calendrier. Si les formations établissent leurs emplois du temps et ne mettent pas cours le 19, 20 et 21 décembre ça risque d'entraîner des difficultés. L'université Savoie Mont Blanc n'est pas la seule dans ce cas.

Guillaume DEFRANCE ajoute que l'on est à un point où la variable d'ajustement sont les vacances, sinon sur l'année on arrive à être saturé en cours.

Philip DELINE souligne la problématique des composantes et des scolarités qui n'arrivent pas à constituer les emplois du temps sur le nombre de semaines possible d'enseignement. Il faut donner de la souplesse sur le calendrier.

Guillaume DEFRANCE indique que les vacances de Noël sont un peu particulières pour les étudiants. Il peut y avoir d'autres raisons qui font que l'on n'arrive pas à constituer un emploi du temps. La variable d'ajustement est celle des vacances des usagers.

Philip DELINE confirme que les vacances de Noël sont un peu particulières, pour les étudiants, dans la mesure où c'est une période de fête suivie d'une période d'examen. Cela nécessite pour les étudiants de prendre du temps pour les révisions ; donc, raccourcir cette période-là est un problème pour certains étudiants.

Le VP formation ajoute que les étudiants de la CFVU n'ont pas soulevé ce problème alors que la date proposée était le 23 décembre.

Philip DELINE précise que cela n'a pas été un problème pour ces étudiants car effectivement, l'erreur soulevée n'a pas été remarquée.

► Le conseil d'administration approuve le calendrier des interruptions pédagogiques et l'amplitude de l'année universitaire 2022-2023.

Résultat du vote (21 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 4
- **Abstention :** 2
- **Favorable (pour) :** 15

3.1.2. Prestations spécifiques facultatives

Le VP formation expose les modifications apportées par rapport à l'année dernière. S'agissant des prestations spécifiques facultatives, la modification concerne les tarifs d'emprunts à la testothèque de LLSH relatifs aux nouveaux supports pour les tests sur tablettes ou sur ordinateur portable. Des dépôts de garantie peuvent être demandés aux étudiants qui empruntent ces tablettes et PC ; un montant de 500 € pour les tablettes et un montant de 1 000 € pour les PC. C'est la seule modification par rapport à l'année dernière.

► Le conseil d'administration approuve les prestations spécifiques facultatives proposées pour l'année 2022-2023.

Résultat du vote (21 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 0
- **Abstention :** 2
- **Favorable (pour) :** 19

3.1.3. Droits complémentaires facultatifs

Le VP formation indique que les droits complémentaires relatif au BUT GACO à distance sont identiques à ceux qui ont précédé l'interruption d'une année. Pour EMBS, il n'y a pas de modifications non plus. En revanche, les tarifs du service des sports sont modifiés. Cela résulte de la nouvelle politique d'utilisation de la CVEC. Les étudiants ont la possibilité d'avoir une première activité sportive gratuite puis un tarif de 15 €, par semestre, à partir de la seconde. Il s'agit des activités sportives hors maquettes en plus des activités obligatoires dans le cadre de la formation. Les « pratiques en autonomie » sont désormais également financés par la CVEC.

Damir BUSKULIC demande pour quelles raisons les choses ont changé par rapport à l'année dernière.

Le VP formation répond que, jusqu'à présent, on avait une participation des étudiants à ces pratiques. Cependant, il a été considéré que lorsque l'étudiant paie déjà la CVEC, il n'était pas nécessaire de demander un nouveau paiement pour cette pratique en autonomie.

Philip DELINE trouve cette décision positive mais n'est pas en accord avec d'autres propositions. Aussi, il demande, tout comme l'année dernière, un vote différencié. Il demande ce qui justifie les 2 500 € à l'année pour les étudiants en Master Mention Management parcours European Master in Business Studies. Il est indiqué une formation complète dispensée exclusivement en anglais dans le domaine du marketing et du management ainsi qu'une sensibilisation aux langues et cultures des différents partenaires. Il aimerait savoir si c'est seulement l'enseignement qui est dispensé en anglais plus une sensibilisation aux langues et cultures ce qui justifierait la différence avec l'autre Master Marketing et langue.

Le VP formation répond que les 2 500 € sont nécessaires à la coordination d'un diplôme réalisé dans 4 pays différents. Chaque université délivre son diplôme à l'ensemble des étudiants.

Philip DELINE souhaite savoir ce qu'il y a de différent par rapport au cursus classique du Master qui justifierait les 5 000 € sur deux ans. La seule mention indiquée est la formation complète dispensée exclusivement en anglais.

Claire SALMON répond que c'est un diplôme qui donne lieu à un diplôme conjoint ; 4 diplômes européens différents et 4 diplômes à la sortie des universités. Les étudiants commencent par un semestre en Italie à Trento, poursuivent avec un semestre en France, puis un semestre en Allemagne à Kassel et enfin un semestre à Leon en Espagne. Il y a donc quatre universités avec une équipe pédagogique internationale qui a un coût de coordination extrêmement important. Les étudiants sont accompagnés pour trouver un logement dans ces 4 pays différents durant les deux années. Ces spécificités ne se retrouvent pas dans les autres diplômes. Ce n'est pas uniquement un enseignement en anglais mais c'est aussi une immersion dans quatre pays différents.

Philip DELINE demande si la base effective de 50 étudiants est atteinte.

Claire SALMON répond que c'est 50 étudiants sur deux années. L'effectif est d'une trentaine d'étudiants par année.

Philip DELINE précise que le budget n'est pas suffisant pour faire face aux coûts de coordination puisqu'il y a 30 ou 50 étudiants. Du coup, les coûts de coordination restent les mêmes.

Claire SALMON ajoute qu'ils sont entre 24 et 30 étudiants selon les années et que le coût est pour 2 ans.

Le VP formation fait donc procéder à deux votes différenciés, en réponse à la demande de Philip DELINE.

► Le conseil d'administration approuve les droits complémentaires facultatifs relatifs au service des sports pour l'année universitaire 2022-2023.

Résultat du vote (21 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 0
- **Abstention :** 0
- **Favorable (pour) :** 21

► Le conseil d'administration approuve les droits complémentaires facultatifs relatifs à l'IUT de Chambéry et à l'IAE Savoie Mont-Blanc pour l'année universitaire 2022-2023.

Résultat du vote (21 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 4
- **Abstention :** 0
- **Favorable (pour) :** 17

3.1.4. Droits d'inscription en diplômes d'université (DU)

Le VP formation précise qu'il s'agit des DU en formation initiale ; les DU en formation continue seront présentés lors du prochain CA. Il n'y a pas de modification majeure par rapport à l'année dernière mis à part le DU « optimisation de la performance chez l'athlète de haut niveau ». Ce DU ne sera pas proposé à la prochaine rentrée.

Philip DELINE questionne sur le coût des étudiants hors échanges pour le DU Internet des objets dont le montant est à 1 700 €. Les droits d'inscriptions sont extrêmement élevés pour ces étudiants hors échanges. D'après le document transmis, le montant est de 250 € pour les étudiants français, 150 € pour les étudiants boursiers et gratuit pour les étudiants venant dans le cadre d'Erasmus.

Le VP formation répond que ce sont des tarifs adéquats pour ce genre de diplôme universitaire. Les droits d'inscription sont fixés afin d'être à l'équilibre budgétaire.

Philip DELINE ajoute que l'équilibre budgétaire se fait en prévoyant un certain nombre d'étudiants hors échanges. Il demande quel est le nombre d'étudiants hors échanges sur les dernières années. S'il n'y a aucun, il n'y a pas d'équilibre alors que s'il y en a 10, il y a un équilibre excellent. L'explication donnée n'est pas très satisfaisante.

Le VP formation répond que l'on peut aussi considérer qu'on a un coût de formation et que ce coût se répercute sur les usagers qui veulent suivre cette formation.

Philip DELINE ajoute que s'il n'y a aucun étudiant hors échanges il faut se débrouiller.

Le VP finances ajoute que c'est une remontée de la composante qui prend sur d'autres ressources pour financer ce diplôme si nécessaire.

► **Le conseil d'administration approuve les droits d'inscription en diplômes d'université (DU) pour l'année 2022-2023.**

Résultat du vote (21 votants) :

▪ Défavorable (contre) :	4
▪ Abstention :	0
▪ Favorable (pour) :	17

3.1.5. Capacités d'accueil : Licences professionnelles, BUT et DUT (année 3), PAC (années 2 à 5)

S'agissant des licences professionnelles notamment à la Faculté de droit, à l'IAE et à SceM, le VP formation indique qu'il y a seulement quelques ajustements à la marge pour tenir compte des flux. À l'IUT C, le nombre reste constant au niveau des capacités, à hauteur de 684 étudiants. En ce qui concerne l'IUT A, le nombre de groupe n'est pas augmentation mais en diminution ; il y aura davantage d'étudiants par groupe. S'agissant de Polytech, il y a seulement, des modifications liées au nombre de parcours. Finalement, en termes de capacité globale, il n'y a pas de modification à noter.

► **Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en licences professionnelles, BUT et DUT pour l'année 2022-2023.**

Résultat du vote (21 votants) :

▪ Défavorable (contre) :	4
▪ Abstention :	0
▪ Favorable (pour) :	17

À la suite des votes, un membre du CA aborde la question des débouchés post formation. En licence professionnelle si on forme les jeunes et que derrière il n'y a pas les débouchés nécessaires cela peut être problématique. Il est préférable de préparer la réflexion en amont de la formation et non pas en aval. Les capacités ne sont pas uniquement une question de moyens mais répondent à d'autres objectifs

Benoît STUTZ demande aux membres du CA concernés pour quelles raisons ils ont voté contre.

Philip DELINE estime que l'université doit avoir les moyens d'accueillir les étudiants. La variable d'ajustement sur les moyens est insuffisante ; la position est identique à celle de l'année dernière.

Le président précise que la question de moyens pèse mais que celle des débouchés doit aussi être considérée pour certaines formations. Les capacités ne sont pas qu'une question de moyens.

Philip DELINE est en accord.

Le président prend l'exemple de certains BTS dont les capacités d'accueil sont très limitées en raison de débouchés eux-mêmes très limités.

3.2. Proposition d'attribution de subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité et du développement des initiatives étudiantes.

Le VP formation informe que ce genre de subvention ne passe habituellement pas en CA sauf si, comme dans ce cas, le montant est supérieur à 10 000 €. Il s'agit d'un projet du BDE Polytech. Ce projet a pour objectif de créer des liens et de la cohésion entre les étudiants autour d'un événement sportif, en l'occurrence un raid sportif sur un week-end dans la vallée du Giffre (activités sportives, activités ludiques et restauration).

Guillaume DEFRANCE aimerait avoir, au moins une fois par an, la répartition sur l'ensemble des étudiants de l'université. L'objectif est de voir l'utilisation de ces fonds et, s'ils sont concentrés sur certaines filières ou sur certains étudiants ou s'il profite effectivement à l'ensemble des étudiants.

Le VP formation répond que la répartition se fait sur toutes les composantes et associations étudiantes. Le BDE de Polytech, particulièrement actif, dépose beaucoup de demande de financement mais, globalement, la répartition s'équilibre sur les trois campus. La CFVU est très attentive à une répartition équitable de ses ressources.

► **Le conseil d'administration approuve le versement d'une subvention d'un montant de 10 055 € au bureau des élèves Polytech Annecy-Chambéry dans le cadre de l'organisation de l'évènement Triple Mountain.**

Résultat du vote (21 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 0
- **Abstention :** 0
- **Favorable (pour) :** 21

4. Affaires financières

4.1. CVEC : bilan du dispositif – année 2021

Le VP finances rappelle les principes de la CVEC énoncés dans la partie réglementaire du code de l'éducation dont le fait que le bilan CVEC doit être présenté devant le CA. Selon les règles, 30% minimum sont versés au FSDIE, 15 % minimum au Service de santé des étudiants et le reste pour des activités ou actions rentrant dans le cadre défini pour l'utilisation des crédits CVEC. Les crédits CVEC collectés au titre de 2021 s'élèvent à 930 626 €. Sur ce montant de 930 626 €, 659 804 € ont été dépensés en 2021.

Le VP formation détaille le FSDIE. La part pour les projets associatifs est d'un montant de 107 851 € qui correspond à 65 projets présentés par 42 associations labellisées de l'USMB. Globalement avec ces 65 projets, on couvre quasiment l'intégralité des composantes et des étudiants.

L'activité associative a connu un ralentissement assez net pendant la période du Covid. Aussi, il a fallu mettre en place un certain nombre d'actions et de formations à l'attention des nouveaux bureaux et membres de ces bureaux associatifs pour relancer l'activité associative. Il faut former les étudiants sur différentes thématiques (gestion, organisation d'événements, communication) pour que l'activité associative reprenne ces droits.

En ce qui concerne le deuxième volet du FSDIE, le montant des aides sociales aux étudiants en difficulté de l'USMB est de 53 014 €. Dans la majorité des cas, les aides ont été accordées. Exceptionnellement si l'aide n'a pas été accordée, c'est en raison des ressources de l'étudiant jugées suffisantes pour subvenir à ses besoins. En outre, les fonds ont été utilisés pour acheter des denrées alimentaires ou des cartes d'achats pour répondre aux situations d'urgence de certains étudiants, toujours en lien avec les services sociaux.

S'agissant du service de santé pour les étudiants, l'attribution minimale est de 15 % mais l'université y consacre 20 %. En fonction de la situation, les besoins du service de santé pourront être réévalués notamment si l'on doit assurer la pérennisation du soutien psychologique aux étudiants.

L'année prochaine un autre poste de dépense important est prévu pour le service des sports : l'abondement pour les pratiques en autonomie.

L'autre partie importante de la CVEC concerne les projets collaboratifs avec un dispositif de validation en discussion actuellement. Il est nécessaire de mettre en place une nouvelle procédure pour laisser plus de place aux étudiants donc les intégrer davantage au processus décisionnel des différents projets. Les étudiants sont déjà membres de la CFVU et leur emploi du temps ne leur permet plus d'aller au-delà. Aussi, il devient de plus en plus difficile de trouver des étudiants. On le constate aussi avec le Schéma directeur de la vie étudiante. L'université a mis en place des ateliers participatifs mais, il a été difficile d'avoir un nombre d'étudiant représentatif dans ces ateliers.

Philip DELINE demande si les étudiants de la CFVU sont davantage présents.

Le VP formation répond que généralement les étudiants participent à la CFVU mais, ils ne sont pas tous présents et ce sont toujours les mêmes. Les autres étudiants s'arrangent pour donner procuration.

Christina VIGNALI DE POLI a impulsé un changement d'orientation et a souhaité étendre les possibilités de projets collaboratifs en ayant des thèmes diversifiés. C'est à l'intérieur de ces différentes thématiques que l'on va trouver une déclinaison de tous les projets collaboratifs par budget. L'université essaye de couvrir par ces thématiques toutes les dimensions de la vie étudiante. Ici sont recensés les grandes lignes par projet et par poste de dépense. Le VP formation ajoute qu'il y aura des reversements financiers au service des sports l'année prochaine.

Maude VADOT s'interroge sur le cadre réglementaire relatif aux 30 % de la CVEC fléchés FSDIE ce qui n'était pas le cas cette année. Elle veut connaître le fléchage de ce montant pour l'année prochaine et demande si cela sera versé au fonds de roulement de manière indifférenciée.

Le président précise que les reliquats de la CVEC sont sanctuarisés dans le fonds de roulement. Il est impossible d'en faire un autre usage. Il reste à savoir si elle est fléchée vers le FSDIE ou vers d'autres dépenses les années qui suivent.

Le VP finances indique que l'on trace la part présentée dans le compte financé ; le reliquat CVEC tombe donc dans le fonds de roulement. Ensuite, il y a un suivi dans le fonds de roulement de la part FSDIE. Il précise que ces dernières années, le FSDIE ne dépense pas tous les crédits ouverts, ce qui l'interroge. 30 % est un minimum et l'université n'arrive pas, avec les associations étudiantes, à dépenser cette somme.

Maude VADOT ajoute qu'il y a des reliquats fléchés.

Le président précise que dans le compte financier, sur le fonds de roulement, la mention CVEC est indiquée.

Le VP finances affirme qu'en interne, on est en capacité d'indiquer la part FSDIE.

Philip DELINE remarque qu'en 2021, 270 000 € ont été reversés sur le fonds de roulement. Il se demande donc l'ordre total fléché fonds de roulement CVEC.

Le VP formation précise que 2020 et 2021 ont été des années particulières. L'université figure parmi celles ayant un taux d'exécution de la CVEC le plus important, environ 70 %.

Un membre du CA ajoute que c'est environ 50 % au niveau national.

Maude VADOT comprend que le FSDIE est dédié aux initiatives étudiantes. Considérant qu'il manque des initiatives il faut trouver des moyens pour accompagner les étudiants.

Le président répond qu'il n'y a pas assez d'initiatives emportant la conviction des étudiants siégeant à la CFVU. L'université a proposé plusieurs projets retoqués par les étudiants car ils ne répondaient pas aux objectifs clairement énoncés pour le FSDIE.

Maude VADOT demande des renseignements sur ces projets. Sur le campus de Jacob-Bellecombette, elle trouve la vie associative très calme.

Le VP formation répond que les refus concernent des projets sur Annecy : activités ludiques, soirées bowling ou achat de consoles de jeu. L'université répond à toutes les demandes en termes d'aide sociale mais, l'argent des projets étudiants sur l'enveloppe FSDIE n'est pas intégralement dépensé malgré les 65 projets demandés.

Maude VADOT demande si une partie de cet argent ne devrait pas servir pour accompagner les étudiants à travers, par exemple, des campagnes de promotions des activités associatives. Sur l'autre poste CVEC elle demande qui finance le service de santé et, s'il est possible de renforcer les activités de formation et l'intégration des étudiants en situation de handicap.

Le VP formation répond que l'on ne peut pas utiliser les fonds CVEC pour financer des activités de formation pour l'accompagnement des étudiants en situation d'handicap.

Le président souligne que l'accompagnement de ces étudiants est un point à remonter. Les fonds ministériels ne sont pas nécessairement suffisants. En revanche, on peut utiliser les fonds CVEC pour l'achat d'équipements sportifs ou culturels spécifiques. Sur le FSDIE, il y a les projets étudiants et les aides sociales.

Le VP formation affirme que les étudiants qui ont sollicité des aides ont été accompagné.

Le VP finances précise que dans le fonds de roulement, au 31 décembre 2020, il y avait 865 000 € fléchés CVEC. On a ajouté 230 000 € en 2021 pour atteindre 1 095 000 € au 31 décembre 2021.

Damir BUSKULIC fait remarquer que certains étudiants n'osent pas aller au service de santé ou demander leur droit. Il se demande combien d'étudiants n'ont pas accès aux droits pour avoir une idée d'efficacité de ces mesures.

Le VP formation répond qu'il s'agit d'une question difficile. Sur les aspects santé, il existe des relais santé qui vont à la rencontre des étudiants en organisant des opérations de prévention. Il y a déjà un certain nombre d'actions menées en termes de communication qu'il convient de développer. Il y a également le VP étudiant qui relaye les informations. Il y a eu des enquêtes sur le Schéma Directeur de la vie étudiante. Les étudiants considèrent à la fois que l'on ne communique pas assez avec eux mais aussi que trop de mails sont envoyés. C'est donc très compliqué de savoir comment communiquer et avec quel support. De ce fait, l'université développe une application numérique qui offrira aux étudiants un service adapté. Il constate que les étudiants ne lisent plus les mails et que les réseaux sociaux utilisés ne sont pas les bons. L'idée est donc de développer un outil beaucoup plus performant avec un accès à tout ce qui concerne la vie étudiante. Une enquête présentée au CA concernant les dispositifs mis en place pendant la période Covid a fait apparaître que 90 % des étudiants étaient informés des dispositifs de suivi psychologique et 70 % avaient connaissance des aides spécifiques. On estime à 10 % la proportion d'étudiants difficiles à atteindre, notamment en raison de problèmes de langue. La nouvelle application sera un guichet numérique avec des informations indispensables sur la vie étudiante et de campus. Il convient aussi de créer un guichet physique unique avec des représentations identifiées et visibles, avec tous les services possibles de l'université. Plus précisément, il s'agit d'un accueil physique et d'un accueil téléphonique.

Le président souligne que les enseignants devront aussi prendre possession de cet outil dans la mesure où ils pourront aider dans des cas particuliers.

Catherine GANDOLFINI ajoute que la majorité des étudiants connaissent leur composante et il serait mieux de choisir un référent ou quelqu'un de bien informé sur ce dispositif pour pouvoir les écouter.

Le président précise qu'en ce moment l'université est en phase d'élaboration de cet outil. L'objectif est de répondre à ces préoccupations et de pouvoir mieux communiquer.

Jean-François ROUX remarque qu'en effet, il va y avoir des besoins pédagogiques. Le campus du Bourget a été identifié pour des besoins médicaux dédiés aux étudiants en situation de handicap susceptibles d'avoir des crises (angoisse ou crise épileptique). Cependant, il n'y a pas toujours quelqu'un de présent. Aussi, si la crise est très forte, l'université doit appeler les pompiers ou les urgences. Parfois, les situations ont un caractère moins urgent et l'enseignant ne pourra pas confier l'étudiant à quelqu'un de compétent.

Damir BUSKULIC souligne un cas où un étudiant a été victime d'une crise d'angoisse pendant un examen. Il a pu sortir mais il a manqué son examen. De plus, il ajoute qu'il manque une permanence en service de santé.

Le président répond que le service de santé est joignable. En cas de situation grave, il faut systématiquement appeler des secours extérieurs. Il précise que l'université aurait la capacité de répondre à ces besoins et même de créer un service de santé si elle n'avait qu'un seul campus, avec une concentration des moyens.

La DGS ajoute qu'il y a des contraintes de fonctionnement extrêmement fortes en raison de l'organisation spatiale et de la projection des activités.

Jean-François ROUX remarque qu'il y a de plus en plus d'étudiants en situation d'handicap et des étudiants présentant un risque de Covid. Il revient sur les arguments logistiques et financiers. La discussion est à reporter.

Le VP formation affirme que c'est un chantier très vaste. La question du handicap implique beaucoup de procédures à mettre en œuvre et cela prend du temps.

La DGS ajoute qu'il faut réfléchir à des dispositifs au moment des examens pour avoir quelques secouristes qui peuvent intervenir sur des premiers malaises.

► **Le conseil d'administration approuve le bilan de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2021.**

Résultat du vote (21 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 0
- **Abstention :** 0
- **Favorable (pour) :** 21

4.2. Projet de rénovation du bâtiment 12B sur le campus du Bourget-du-Lac : plan de financement prévisionnel

Gilles FRAISSE précise que ce point concerne la rénovation d'un bâtiment situé au Bourget-du-Lac, le bâtiment 12B ou Combe de Savoie (ancienne désignation). C'est un bâtiment militaire de la base du Bourget-du-Lac construit dans les années 30 et rénové, en partie, dans les années 80. C'est un bâtiment très peu performant et l'objectif est de le rénover. Le patrimoine a déjà lancé des études en termes de conception en phase avant-travaux. Il rappelle qu'il y a une phase avant-projet sommaire, une phase avant-projet détaillé et phase projet. Au niveau des études, l'université est dans la phase projet sur la période de mars à mai 2022. L'objectif est d'obtenir le financement de ce projet au niveau des travaux. L'estimation des travaux est d'environ 735 000 € sachant que le coût total de l'opération s'élève à plus de 1 150 000 € TTC. Dans le cadre du programme de financement FEDER / REACT-EU, il est possible qu'une partie des travaux éligibles soit financée. L'université peut envisager un financement d'environ 550 000 € d'aides de la part du fond FEDER / REACT-EU. Pour cela, il faut réaliser les travaux avant 2023, ce qui est relativement contraignant. Il y a un dossier à porter auprès de la Région. Il appartient à la direction du patrimoine de déposer le dossier après accord du CA portant sur la réalisation des travaux de rénovation et le plan de financement. La réalisation du projet va dépendre du montant de l'aide, il n'est donc pas encore totalement acté. L'université espère obtenir 550 000 € sachant que c'est la base minimale de financement de ce programme FEDER. Gilles FRAISSE ajoute un complément sur le C2E certificat d'économie d'énergie avec la possibilité d'obtention d'aides beaucoup plus faibles de l'ordre de 7 000 €. Actuellement, ce bâtiment est occupé par une plateforme médicalisée psycho neuro physiologique et biomécanique qui regroupe cinq laboratoires de l'université. Les travaux de recherche sont réalisés en lien avec le CEPART (centre d'évaluation et de prévention articulaire). L'objectif est de finaliser les travaux avant la fin de l'année et de réaliser le déménagement de la plateforme courant l'automne 2023.

Le président confirme que le plan de financement n'est pas définitif puisque l'université ne connaît pas la subvention accordée par le FEDER. Elle sera nécessairement comprise entre 500 000 et 561 000 €, maximum éligible pour les travaux. Il ne pourra pas y avoir d'opération sans cette aide d'au moins 500 000 €. Cela veut dire que le complément à 1 150 000 € serait pris sur le fonds de roulement pour mener l'opération à son terme.

Philip DELINE demande pourquoi il est marqué 735 000 € pour le FEDER si le maximum est de 561 000 €.

Gilles FRAISSE répond que tous les travaux ne seront pas éligibles dans le cadre de la demande de financement comme par exemple les travaux de carrelages. Il y a une contrainte par rapport au financement qui est la réduction assez importante de la consommation d'énergie ce qui ne constitue pas une difficulté en soi. La plus grande difficulté est le timing 2023 mais aussi le complément de financement par l'université afin d'arriver à 1 150 000 €.

Benoît STUTZ demande si les problèmes liés à la pénurie de matériaux sont pénalisants.

Gilles FRAISSE répond qu'en effet c'est très pénalisant et, c'est la raison pour laquelle l'université observe tous les coûts financiers liés aux rénovations de bâtiments. Il souligne les difficultés d'obtenir les matériaux, les contraintes de temps et l'augmentation des moyens financiers nécessaires.

Le président indique qu'il y a un second projet immobilier, plus modeste, dans le cadre du plan de relance. Il s'agit de la rénovation de la toiture du bâtiment 23 à Jacob-Bellecombette.

Philip DELINE ajoute que ces travaux modestes ont été déjà abordés pendant le CHSCT. À partir de 2023, l'établissement devra se mettre en conformité avec le règlement concernant les conditions de circulations et d'aérations des locaux. Il demande si la présidence travaille actuellement pour construire un programme qui permettra une planification démographique et écologique.

Le président répond qu'actuellement, quatre amphithéâtres sur l'IUT d'Annecy ne sont pas équipés de système de ventilation. Une première tranche de rénovation est prévue sur l'IUT d'Annecy pour un montant de 7 000 000 €. Initialement la totalité des études sur l'ensemble de l'IUT devait être réalisée. L'université a réorienté ces fonds pour reprendre l'enveloppe du bâtiment H qui présente des défauts d'étanchéité important. L'université souhaiterait également profiter de cette opération pour financer des systèmes de ventilation. Néanmoins, cela dépendra du solde de l'enveloppe consacré au bâtiment H. Il n'y a pas d'autre opération planifiée puisque tous les autres amphithéâtres disposent soit d'une ventilation simple, soit d'une centrale de traitement de l'air (CTA).

Philip DELINE précise que la réglementation devra s'appliquer à partir de 2023 mais qu'il faudra des moyens pour ces travaux, moyens à demander au ministère. Aussi, il questionne sur les possibilités de financement avec le fonds de roulement.

Le président répond que cette question a été abordée avec la direction du patrimoine. D'après le directeur du patrimoine, il n'y a pas de ligne budgétaire consacrée à ces dépenses au niveau du MESRI. Sur le fonds de roulement, il faut être prudent. De manière générale, ce fonds est fait pour être utilisé et il l'est à l'USMB. Des universités ont un fonds de roulement qui équivaut à une année de fonctionnement. Cela équivaudrait à 130 millions d'euros pour notre université. Notre fonds de roulement est malheureusement bien moins élevé. Au 31 décembre 2021, il représentait 54 jours de fonctionnement.

Philip DELINE indique que le ministère ne peut pas rester sans rien faire alors qu'il impose des conditions écologiques pour 2023.

Le président ajoute qu'il a une urgence pour des travaux sur la qualité de l'air et la ventilation et en même temps peut être des travaux sur des réglementations plus anciennes.

Gilles FRAISSE précise que la réduction de consommation d'énergie nécessitera des moyens financiers. L'objectif à l'horizon 2030 est de réduire de 40 % la consommation. Cela nécessite des investissements très lourds et l'université n'a pas les moyens financiers pour réaliser ces travaux.

Le président ajoute qu'il faut trouver des solutions pour la rénovation thermique du bâtiment 8.

Gilles FRAISSE soulève aussi des problèmes d'étanchéité sur les bâtiments de Polytech.

Le président indique qu'il convient de voter au conseil d'administration, ce jour, le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel de la restructuration du bâtiment 12B sur le campus du Bourget-du-Lac pour remonter le dossier FEDER à la Région puis à l'Europe.

Le VP finances ajoute qu'en l'absence de financement, la réalisation des travaux sera remise en cause.

► **Le conseil d'administration approuve le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel de la restructuration du bâtiment 12B sur le campus du Bourget-du-Lac.**

Résultat du vote (20 votants) :

▪ Défavorable (contre) :	0
▪ Abstention :	0
▪ Favorable (pour) :	20

Le point 4.3 a été retiré de l'ordre du jour car ce point n'a pas besoin d'être mis en délibération au CA. Madame REYNIER indique que la demande d'autorisation d'achat de coffes n'appartient plus au pouvoir du CA qui a donné délégation au président.

5. Personnels

5.1. Évolution de la rémunération des personnels en CDI

Le VP CA informe que, concernant l'évolution de la rémunération des personnels en CDI, des échanges ont eu lieu en amont de cette séance avec les services du rectorat académique, pour s'assurer de la conformité rédactionnelle de la délibération.

S'agissant des personnels en CDI de droit public, les agents ne peuvent pas bénéficier d'une évolution de carrière similaire aux fonctionnaires sur la base de grilles avec une durée d'échelon fixe. Pour les avancements de ces collègues, la proposition faite est la mise en place d'une commission annuelle pour examiner les situations individuelles, suite aux entretiens professionnels. Les comptes rendus d'entretiens professionnels seront un des éléments de l'évaluation faite par cette commission. À la suite de la commission, des propositions d'avancement seront soumises à l'approbation du président. Les évolutions de rémunérations s'appuieront sur les grilles indiciaires de la fonction publique. Ces grilles sont précisées dans le projet de délibération. Le rôle de la commission sera de proposer au président, sur la base de cette grille, de faire avancer les agents en CDI d'un échelon ou pas. La

composition de la commission est détaillée. Il est précisé qu'un directeur ou directrice de ressources humaines d'un autre établissement devrait être associé pour obtenir un regard extérieur neutre sur les dossiers.

Le VP CA indique qu'il existe un volet prime dans la rémunération des agents contractuels en CDI. Les montants des primes, en vigueur actuellement, sont, pour les agents en CDI de catégorie A de 222 € brut par mois, pour les agents en CDI de catégorie B de 182 € brut par mois et pour les agents en CDI de catégorie C de 132 € brut par mois. Les représentants des personnels au comité technique ont questionné pour savoir si cette indemnitaire aller bouger notamment au regard de l'évolution de l'indemnitaire des fonctionnaires de catégorie C. L'université finalise cette réflexion sur l'indemnitaire des CDI pour l'automne 2022. En outre, la nouveauté du dispositif est l'introduction d'une prime pour les enseignants contractuels en CDI dont le montant s'élève à 1 500 € brut annuel. Le président souligne l'importance d'attribuer une prime aux collègues qui ne sont pas fonctionnaire mais en CDI et qui occupent des fonctions comparables à celles des collègues du second degré. Le montant retenu, 1 500 € brut annuel, est un compromis entre la PES perçue par les collègues du second degré (1 840 €) et la PRES pour les ATER (1 260 €).

Le VP CA ajoute que cette prime entrera en vigueur dès le 1^{er} mai 2022 si elle est approuvée au conseil d'administration. Au niveau des effectifs, sont concernés par cette évolution, 44 collègues du BIATSS et 15 enseignants.

► **Le conseil d'administration approuve l'évolution de la rémunération des agents contractuels en CDI.**

Résultat du vote (21 votants) :

▪ Défavorable (contre) :	0
▪ Abstention :	0
▪ Favorable (pour) :	21

5.2. Création du comité social d'administration de l'université Savoie Mont Blanc et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité

Le VP CA aborde la création du comité social d'administration (CSA) et de la formation spécialisée. Il s'agit d'une évolution apportée au comité technique et au CHSCT qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023. L'université doit adopter une délibération qui définit un cadre général.

La DRH présente la nouvelle cartographie des instances. Le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration a été pris en application de l'article 4 de la loi de la transformation de la fonction publique et prévoit la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en comités sociaux d'administration à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022. Les CSA se déploient dans tous les établissements publics et à toutes les échelles. Il est précisé dans ce décret du 20 novembre que si l'effectif de l'établissement est supérieur ou égal à 200 agents, une formation spécialisée en santé, sécurité et condition de travail doit obligatoirement être créée. Donc, l'USMB est concernée par cette disposition. L'établissement a la possibilité de créer une formation spécialisée de site ou de service. Pour cela il doit identifier une liste particulière qui concerne soit une implantation géographique de plusieurs services ou lorsque c'est une formation spécialisée de services si un risque particulier concerne une partie des services de l'administration.

Au niveau de l'établissement, la DRH indique qu'un CSA sera créé et présidé par le président, autorité auprès duquel le CSA sera placé. Le président sera assisté en tant que de besoin par des représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité. Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines sera membre du CSA. La DRH ajoute que les compétences du CSA sont assez proches de celles du comité technique actuel qu'elle rappelle. La nouveauté est la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. La formation spécialisée est présidée par le même président que le comité social d'administration c'est-à-dire le président d'établissement. Les représentants du personnel dans la commission et la formation spécialisée sont au même nombre que les représentants du personnel du CSA. Ils sont désignés par les organisations syndicales siégeant au CSA. Les titulaires de la formation spécialisée sont désignés parmi les représentants titulaires et suppléants du CSA. En revanche, les suppléants de la formation spécialisée peuvent être désignés librement par les organisations syndicales en dehors des membres du CSA.

S'agissant des modalités, la DRH indique que le médecin du travail et la conseillère de prévention peuvent assister à la formation spécialisée et que peuvent être entendus sur un point particulier de l'ordre du jour d'autres experts à l'initiative du président. Par ailleurs, elle précise les compétences de la formation spécialisée.

Sur l'articulation entre CSA et FS, il faut limiter les doublons en matière de consultation préalable obligatoire. Il est précisé que le président du CSA peut, à son initiative ou à celle de la moitié des représentants du personnel, inscrire directement à l'ordre du jour du CSA un projet de texte ou une question faisant l'objet d'une consultation obligatoire de la formation spécialisée qui n'a pas encore été examiné par la formation spécialisée. Dans ce cas, l'avis du CSA se substitue alors à celui de la FS.

Le fonctionnement du CSA et de la FS est détaillé concernant le secrétariat de séance, l'ordre du jour, les règles de quorum et la fréquence des réunions. Sur ce dernier point, l'article 87 précise qu'en dehors des réunions tenues à la suite d'un accident du travail, en présence d'un danger grave et imminent ou pour des raisons exceptionnelles, le CSA se réunit au minimum deux fois par an ou sur demande de 50 % des représentants du personnel dans un délai de deux mois et la formation spécialisée au minimum une fois par an.

La DRH indique que la délibération proposée acte la création du CSA de l'USMB. Il y a trois points qui doivent figurer dans cette délibération : l'effectif de l'établissement USMB au 1^{er} janvier 2022 (1 767 agents dont 984 femmes et

783 hommes), le nombre de représentants du personnel (10 titulaires et 10 suppléants pour le CSA et 10 titulaires et 10 suppléants pour la formation spécialisée) et la composition du CSA avec la proposition d'une formation spécialisée (sans formation spécialisée de site ou de service, point à discuter quand le CSA sera constitué).

Catherine GANDOLFINI questionne sur les votes concernant les effectifs de l'USMB.

La DRH répond que dans les 1 767 agents sont pris en compte les fonctionnaires titulaires stagiaires, les agents contractuels de droit public, les agents contractuels de droit privé et les chargés d'enseignement vacataires et attaché temporaire de vacataire qui disposent d'un contrat d'au moins 64 heures pour l'année universitaire.

Philip DELINE se demande quelle est l'implication de la répartition 55/45 entre les femmes et les hommes en termes de répartition des 10 titulaires et des 10 suppléants au CSA et FS.

Le président répond que cela fait 6 et 4.

La DRH précise que les élections professionnelles auront lieu la semaine du 1^{er} au 10 décembre.

Catherine GANDOLFINI demande pour quelles raisons le nombre de réunions diffère par rapport au nombre actuel de réunions du CHSCT et du comité technique. D'autre part, elle remarque qu'on ne vote pas d'article qui précise les modalités de convocation et qu'on ne parle pas de la présence des étudiants.

La DRH répond que la présentation d'aujourd'hui propose d'arrêter la création du CSA. Il s'agit d'un modèle d'arrêté imposé par le ministère qui porte que sur la création du CSA et non pas sur le règlement et le fonctionnement du CSA. La présentation faite est celle que prévoit le décret du 20 novembre 2020. C'est un article du décret qui fixe un minimum de réunions.

Philip DELINE prolonge la question de Catherine GANDOLFINI et demande quelle est l'opinion de la présidence sur le rythme des réunions par exemple au CHSCT. Il veut savoir si la présidence partage l'avis des membres actuels du CHSCT sur le fait qu'une réunion minimum par an n'a pas de sens et que faire moins de quatre réunions est difficile pour traiter l'ensemble des points.

Le président répond que le CSA pourra traiter certains points ayant attiré à tout ce qui renvoie au nombre de réunions du CSA. C'est un élément à prendre en compte. Le VP CA ajoute que la possibilité de traiter en CSA des points relèvent a priori de la FS devrait permettre davantage de fluidité dans le traitement des sujets qui sont traditionnellement regroupés en CHSCT.

Le président précise le nombre de réunions du CT prévues au début de l'année civile et, indique que l'université en a ajouté. Avec tout ce qu'il se passe en matière de ressources humaines il est encore tôt pour se prononcer

La DRH souligne qu'en effet, les étudiants n'apparaissent pas dans ce décret alors qu'ils sont membre du CHSCT en formation plénière.

Le VP CA revient sur ce qui doit être acté : le nombre d'instances du CSA et de la formation spécialisée et celui de représentants titulaires et suppléants. L'université a réuni un groupe de travail sur le sujet dont il ressort que la création d'un CSA et d'une FS comportant 10 titulaires et 10 suppléants chacun est le plus adapté à la situation de l'USMB.

► Le conseil d'administration approuve la création du comité social d'administration de l'université Savoie Mont-Blanc fixant également les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité.

Résultat du vote (20 votants) :

- **Défavorable (contre) :** 0
- **Abstention :** 3
- **Favorable (pour) :** 17

5.3. Fermetures administratives anticipées ou ouvertures retardées de l'USMB : demandes pour l'été 2022

Le VP CA précise les dates de la fermeture administrative estivale adoptées lors du conseil d'administration du 27 avril 2021 : du mardi 26 juillet 2022 au soir au lundi 22 août 2022 au matin. Certaines composantes et services ont demandé un régime dérogatoire par rapport à ces dates.

La DGS ajoute que chaque année, l'université offre la possibilité aux structures de proposer une modification de cette période de fermeture. L'université a interrogé en janvier les structures et cinq ont répondu (IAE Savoie Mont Blanc, les deux IUT Chambéry et Annecy, les services de médecine préventive du personnel et le SCDBU). Aucune demande ne porte sur une ouverture retardée et les dates de fermetures anticipées proposées par chaque service varient suivant l'activité du service. Ces questions ont fait l'objet d'une discussion avec les équipes.

Guillaume DEFRANCE fait remarquer que pour les personnels il s'agit de diminuer les jours de vacances c'est-à-dire finalement moins de jours de vacances choisis par les personnels. Au sein de l'université, l'ensemble du personnel de l'établissement doit disposer des mêmes droits à congés. Il s'interroge sur les fermetures anticipées, alors qu'aujourd'hui, des personnes peuvent choisir le télétravail. Ici, ce n'est pas le cas mais, il n'y a pas

systématiquement des consultations personnelles. Il attire l'attention sur ce sujet et c'est la raison pour laquelle il s'abstiendra sur cette question.

Le président revient sur le cas de l'IUT qui a abordé ce point en comité de direction. Il aurait été préférable d'aborder ce point en conseil de l'IUT mais la difficulté était les calendriers.

Catherine GANDOLFINI fait remarquer que beaucoup d'équipes pédagogiques continuent de travailler tout l'été pour finaliser le travail afin que les candidats et leurs entreprises commencent l'alternance dès la rentrée. De plus, il y a le suivi des contrats d'alternance sur un an.

La DGS constate chaque année, que plus on avance dans le mois de juillet et plus c'est difficile de maintenir les équipes largement présentes. De plus, le mois d'août est relativement cher. Il y aura des arguments dans tous les sens et pas de solutions satisfaisantes pour tout le monde. La proposition faite laisse la possibilité à chaque structure d'adapter les choses à la condition de mettre en place une concertation et qu'il n'y ait pas de décisions arbitraires.

► **Le conseil d'administration approuve les demandes émises par les composantes, directions et services, de fermetures administratives anticipées pour les vacances d'été 2022.**

Résultat du vote (20 votants) :

▪ Défavorable (contre) :	0
▪ Abstention :	4
▪ Favorable (pour) :	16

5.4. Calendrier des fermetures administratives de l'USMB – année universitaire 2022-2023

La DGS précise que chaque année, l'université propose le calendrier des fermetures administratives présenté en parallèle du calendrier pédagogique. Sur le calendrier, apparaît les périodes de vacances. Cette année, pour le pont du 1^{er} novembre, fermeture du vendredi 28 octobre au soir au mercredi 2 novembre 2022 au matin. Les vacances de Noël commenceront le mercredi 21 décembre 2022 au soir avec une réouverture au mardi 3 janvier au matin. Le Pont de l'Ascension sera du mercredi 17 mai au soir au lundi 22 mai 2023 au matin. En ce qui concerne les vacances d'été, fermeture du mardi 25 juillet au soir et réouverture le mercredi 23 août 2023 au matin. Ces propositions ont été discutées avec les principaux services pour voir si cela ne posait pas de problèmes de gestion (gestion de la paie, gestion de la scolarité, de l'accueil des étudiants internationaux, des questions financières). Sur les vacances d'été, une fermeture le 25 juillet répond aux besoins de la scolarité et des services RH.

► **Le conseil d'administration approuve le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2022-2023.**

Résultat du vote (20 votants) :

▪ Défavorable (contre) :	0
▪ Abstention :	0
▪ Favorable (pour) :	20

5.5. Prestations interministérielles d'action sociale – taux 2022 (info)

Le VP CA précise que ce point est présenté pour information. L'université Savoie Mont Blanc et les autres universités n'ont aucune latitude sur ces taux. L'évolution sur trois ans présente une légère augmentation entre 2021 et 2022 plus faible que celle intervenue entre 2020 et 2021.

6. Rapport annuel de performance 2021 (rapport d'activité)

Le président aborde le point 6 relatif au rapport annuel de performance. Ce point vient après le compte financier, présenté lors de la séance du 15 mars dernier.

Le VP finances indique qu'il s'agit d'un document élaboré par les équipes politiques et les services centraux. Selon les textes, il aurait dû être annexé au compte financier présenté lors du précédent conseil d'administration. Un autre texte du code de l'éducation précise que le conseil d'administration peut approuver le rapport d'activité qu'il soit annexé au compte financier ou présenté séparément. Il appartient au CA de le voter et de le discuter. Il y a un certain nombre de tableaux qui présentent des évolutions de chiffre sur les trois années et renvoient à des indicateurs proposés dans le prochain contrat pluriannuel que l'université doit signer avec l'État. Ces indicateurs devront être suivis par l'USMB dans le cadre du contrat qui sera probablement signé avec le MESRI.

Philip DELINE ne comprend pas pourquoi on appelle ce document « rapport annuel de performance » alors que « rapport d'activité » est plus explicite.

Le VP finances répond que cette nomenclature est celle du code de l'éducation (article R.719-101). Le RAP est présenté avec le compte financier.

Philip DELINE pose une question à propos de la collaboration renforcée avec les organismes nationaux de recherche et des recrutements dans les organismes de chercheurs opérés avec le soutien de l'USMB. Il se demande ce que veut dire le soutien de l'USMB et ce que cela signifie.

La VP recherche répond que dans le cadre de ces projets, l'université a accompagné le recrutement d'un chercheur en mettant à la disposition du laboratoire un poste, par exemple accompagner le recrutement d'un DR CNRS par celui d'un post-doc. Parfois, il s'agit d'une bourse de thèse.

Philip DELINE pose une autre question concernant la mobilité. Dans le cadre du développement de la mobilité l'établissement apporte un soutien financier pour l'accueil de 15 mois de professeurs invités. Il demande si l'on va faire mieux dans les années prochaines que 15 mois de professeurs invités pour l'ensemble de l'université.

La VP recherche répond que l'université l'espère dans le cadre du projet « Excellence sur toutes ces formes ». Dans la présentation du projet il y a une ligne pour renforcer ces mobilités souvent de courte durée. C'est un élément que l'université a fait remonter dans le cadre des propositions pour le prochain contrat avec la Région de manière à ce que la Région Auvergne-Rhône-Alpes puisse aussi attirer ces professeurs invités qui sont fondamentaux pour la construction des réseaux.

Le président ajoute qu'actuellement, l'université accueille sur plusieurs mois des collègues et cela ne fait pas partie des statistiques ; l'USMB réalise beaucoup plus.

Le VP finances souligne que ce sont des financements propres de l'université.

Le président précise que le projet « Excellence sur toutes ces formes » est sur 7 ans si l'université l'obtient, avec un nombre important de possibilité d'accueil de chercheurs.

Guillaume DEFRANCE a constaté que cette année l'université ne peut plus recruter du personnel car il n'y a pas de 13^e mois dans la fonction publique de l'État. Il y a des universités qui proposent des postes de catégorie A avec des primes mensuelles supérieures à 1 000 €. Le rapport engage ceux qui l'écrivent.

Quatre membres du conseil d'administration annoncent qu'ils ne prendront pas part au vote.

► **Le conseil d'administration approuve le rapport annuel de performance 2021.**

Résultat du vote (16 votants) :

▪ Défavorable (contre) :	0
▪ Abstention :	0
▪ Favorable (pour) :	16

7. Bilan annuel du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le VP CA informe qu'une évolution a été apportée par rapport à la convocation de la séance. Initialement, ce point était prévu pour information mais le bilan annuel du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit être soumis à l'approbation des conseillers comme souligné par les services du rectorat académique.

Le VP CA précise que ce bilan comprend trois parties. La première partie rappelle certains éléments du plan notamment les axes du plan et la comitologie associée. La deuxième partie présente les actions déjà engagées et la troisième concerne les projets qui le seront prochainement. Le VP CA rappelle que ce bilan a été présenté lors du comité diversité qui s'est réuni le 22 mars 2022 et souligne l'implication de la directrice des ressources humaines, Catherine Coutaz, de la responsable du service des activités transversales de la DRH, Catherine Denjean et de Claire Pinquier, stagiaire de master accueillie au SAT.

Le VP CA indique que le plan est constitué de 5 axes. Le premier axe concerne la gouvernance de la politique et l'université commence à organiser, piloter et mettre en œuvre cette politique autour de l'égalité professionnelle. Le second axe concerne l'évaluation des différences de rémunérations entre les femmes et les hommes à l'USMB : l'écart était de plus de 1 200 € en avril 2021. L'axe 3 est centré sur l'amélioration des conditions pour accéder aux différents corps, grades et emplois. Cet axe est particulièrement pertinent. L'écart de rémunérations a été calculé, d'une part, pour les collègues BIATSS et d'autre part, dans la catégorie des enseignants et des enseignants-chercheurs. Le VP CA remarque que les 1 200 € se répartissent à peu près entre 600 € d'écart pour les enseignants et des enseignants-chercheurs et 600 € pour les collègues BIATSS. Les deux effets se superposent donc. Un axe 4 est centré sur l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Enfin, l'axe 5 concerne la lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes (VSS) et les différentes formes de harcèlement et de discriminations.

Conformément au plan adopté en avril 2021, l'USMB a désigné sur chacun des sites trois référentes et un référent qui sont les points d'entrée de la politique d'égalité professionnelle :

- Sur le site de Jacob (Michel GUERRAZ)
- Sur le site de Bourget (Claire GAIDDON-ALLARD)
- Sur le site d'Annecy (Servanne JIQUEL)
- Sur le site de Marcoz (Anne-Marie OFFNER)

Les référents auront pour rôle de donner de la visibilité à la politique d'égalité professionnelle. Ils ont suivi une formation de deux journées notamment sur la lutte contre les VSS puisqu'ils participeront au dispositif de signalement.

Dans le plan, un volet relativement important concerne les formations avec l'objectif d'avoir des formations diversifiées notamment suivant les publics. L'université a organisé une formation de type sensibilisation qui s'est déroulée le 17 janvier d'une durée de 3 heures ; 17 collègues ont participé. Le nombre relativement faible de participants s'explique en partie par le déroulement de la formation en présentiel en période de crise sanitaire. Aussi, il y a une formation complètement à distance proposée par le CNRS concernant plus particulièrement les inégalités entre les hommes et les femmes dans la recherche. L'université a prévu d'autres types de formations. Au dernier CT, il a été évoqué une formation un peu intermédiaire, d'une journée, à destination des représentants du personnel et les collègues des ressources humaines concernés par ces thématiques.

Le VP CA présente le dernier type de formations. Il s'agit d'un aspect davantage juridique en partenariat avec l'UGA qui va concerner les membres des sections disciplinaires. Il est souligné l'importance pour les collègues qui sont amenés à prendre des sanctions d'être sensibilisés à ces problématiques. Christina VIGNALI DE POLI a également prévu une formation pour les étudiants et les étudiantes à la rentrée 2022.

Concernant la communication, l'université a mis en avant le concours « Shoot les discriminations » lors d'une soirée organisée le 14 avril à La Base. Par ailleurs, l'université souhaite éditer une plaquette présentant les différents dispositifs, internes ou externes, de signalement des VSS. Cette plaquette pourrait mettre en regard les sanctions encourues en regard des actes commis, à l'instar d'un document diffusé à l'UGA.

L'université poursuit ses actions de sensibilisation à l'égalité professionnelle à l'occasion des promotions et des recrutements : le guide du ministère pour recruter sans discriminer a été diffusé aux personnels et, dans toutes les commissions qui traitent d'avancement ou de recrutement, la répartition femmes-hommes des éligibles, des candidates et candidats et des promus est présentée en début de réunion.

Une action de sensibilisation d'une autre nature a aussi été organisée pour les étudiantes et les étudiants : les marches exploratoires. Ce sont des marches organisées sur le campus de Jacob pour identifier les lieux particulièrement dangereux pour les étudiantes et les étudiants.

Le VP CA précise que l'université cherche des moyens pour faciliter la garde des enfants des personnels. La piste de conventions avec certaines crèches a été explorée mais les coûts (la réservation des berceaux à l'avance) sont relativement élevés.

La DRH précise qu'un document de synthèse est également en cours d'élaboration. Il s'appuiera sur un guide de la DGAFP sur l'impact des congés familiaux sur la carrière des femmes suivant les différentes typologies de congés. L'objectif de ce document est de permettre la prise des décisions en ayant connaissance des conséquences.

Le VP CA présente les projets et les actions qui sont en cours de réalisation ou qui le seront au cours de l'année universitaire 2022/2023. Il précise que la priorité de l'établissement est la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes conformément au décret éponyme du 13 mars 2020. L'objectif de l'USMB est de déployer ce dispositif au 1^{er} octobre 2022. Le VP CA précise qu'initialement la date du 1^{er} septembre 2022 avait été retenue mais qu'un report s'est avéré nécessaire pour prendre en considération les problématiques liées au RGPD et à la sécurité informatique de la plateforme.

Un membre du CA se demande si dans l'université des comportements sexistes ont déjà été relevés.

Le président répond qu'il y a eu trois cas signalés depuis le 1^{er} janvier 2021 dont un avec des suites judiciaires (plainte ou signalement). Une enquête réalisée par deux étudiantes de sociologie accrédite l'idée que les statistiques concernant les VSS à l'USMB sont globalement les mêmes que celles à l'échelle nationale.

Le VP CA précise qu'à l'UGA, sur une période de 4 mois, il y a eu 8 signalements effectués sur le dispositif dédié.

Maude VADOT recommande que tous les personnels suivent la formation de sensibilisation à la lutte contre les VSS. Sur l'ensemble de la présentation, elle s'étonne sur le choix d'un référent homme. Elle pense que ce n'est pas un bon choix. Elle demande comment les référents ont été identifiés et choisis, comment leur mission sera valorisée et, sur l'ensemble des dispositifs sur la lutte contre les VSS, combien de personnes vont être impliquées. Sur la question de la formation, elle demande à réfléchir à plus de mesures pour susciter plus de participations. Beaucoup de gens n'ont pas vu passer l'information. Concernant la brochure sur les sanctions, elle demande si l'on parle bien des sanctions qui touchent les étudiants mais aussi les personnels et si la brochure UGA est destinée aux étudiants ou à l'ensemble de la communauté universitaire.

Le VP CA répond que les référentes et le référent ont été choisis par le comité de pilotage du plan relatif à l'égalité professionnelle. Il rappelle le souhait de parvenir, à terme, à des binômes de référents sur chacun des sites, binômes formés d'une femme et d'un homme et, si possible, d'un personnel BIATSS et d'un personnel enseignant. La mission des référentes et du référent est évaluée à 16 heures équivalent TD pour cette première année. Le VP CA précise que l'axe 5 du plan relatif à la lutte contre VSS concerne les étudiants et les personnels et que la brochure indiquera les sanctions applicables aux étudiants et aux personnels. Elle sera diffusée à l'ensemble de la communauté universitaire.

Le VP CA indique que l'USMB souhaite établir un partenariat avec les tribunaux judiciaires de Savoie et de Haute-Savoie ainsi qu'avec l'association France Victime afin de faciliter les éventuelles démarches judiciaires et l'accompagnement des victimes.

Philip DELINE demande s'il ne serait pas opportun de choisir quelqu'un de l'association France Victime dans le comité de pilotage du plan relatif à l'égalité professionnelle.

Le VP CA souligne que le comité de pilotage adresse tous les volets du plan et pas seulement l'axe 5 relatif aux VSS. Madame ALZAY est fortement investie en faveur de la promotion des carrières des femmes ; c'est pourquoi elle est membre du comité de pilotage du plan.

Maude VADOT demande s'il y a des sujets spécifiques sur le campus de Jacob.

Le président souligne que les marches exploratoires ont fait ressortir plusieurs points : nécessité d'un ralentisseur en amont d'un arrêt de bus, problème d'éclairage au niveau de la route qui passe à proximité du bâtiment 19. Les abords du gymnase sont également identifiés comme une zone d'insécurité par les étudiantes et les étudiants, notamment le soir. L'université travaille à planifier les travaux nécessaires pour remédier aux problèmes identifiés lors de ces marches exploratoires.

► **Le conseil d'administration approuve le bilan annuel du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

Résultat du vote (20 votants) :

▪ Défavorable (contre) :	0
▪ Abstention :	0
▪ Favorable (pour) :	20

8. Affaires générales et juridiques

- Conventions diverses

Le président présente deux conventions diverses. L'une, la convention Couperin concerne les revues scientifiques pour l'adhésion au groupement de commande Technique de l'ingénieur pour la période 2022-2024. Il s'agit d'une régularisation puisque la date de l'effet est au 1^{er} janvier pour une durée de 3 ans. C'est une convention en dépense. L'autre est une convention en recette concernant une licence professionnelle en alternance POLYGAP.

Philip DELINE fait une remarque sur l'article 6 de la première convention. En cas de refus du CA d'approuver cette convention, quelle sera la situation puisque l'université a dû transmettre avant le 19 février la convention signée puisque le 19 février était la date limite.

Le président indique que Madame REYNIER, du rectorat académique, a déjà fait la même remarque sur les conventions signées.

Philip DELINE ajoute que les sociétés fournissent 12 000 articles pour 60 000 €. Les partenaires sont plus de cent dans la convention. Ils mettent 6 millions dans leurs poches pour la consultation de 12 000 articles. C'est une énorme somme si nous sommes 100 à payer 60 000 €. Il demande si c'est une base de données très utilisée et essentielle.

Le président répond que la somme correspond à 20 millions par an. Ce n'est pas une revue scientifique mais, de l'enseignement et de la recherche. Ce ne sont pas des articles scientifiques.

Benoît STUTZ répond que c'est un dispositif qui permet de concevoir des échanges. Les entreprises utilisent également cette ressource pour développer les produits. C'est une base importante pour l'enseignement et la recherche.

Le président ajoute que l'esprit n'est pas le même que les revues scientifiques. Les contributions ce sont les états de l'art dans les domaines et les sous domaines qui évoluent en permanence. Il précise que la deuxième convention est une convention « classique » en recette pour de l'alternance. La difficulté est d'obtenir les montants définitifs en amont du début de la formation car le montant dépend du nombre d'étudiants inscrits. Si l'université avançait la signature de la convention, il faudrait passer devant le CA des avenants budgétaires.

Le VP finances ajoute qu'il y a une autre convention CFA pour l'année 2020-2021 et qui n'est pas encore signée.

► **Le conseil d'administration approuve les conventions présentées.**

Résultat du vote (20 votants) :

▪ Défavorable (contre) :	0
▪ Abstention :	0
▪ Favorable (pour) :	20

9. Questions diverses

Le président demande aux membres s'il y a des questions diverses. Il n'y a pas de questions diverses et la séance est clôturée.